



PARQUET NATIONAL ANTITERRORISTE

Paris, le 7 octobre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le parquet national antiterroriste a appris avec tristesse le décès de Dafroza GAUTHIER, survenu le 3 octobre 2026.

Cofondatrice du Collectif des parties civiles pour le Rwanda, elle a consacré une part essentielle de sa vie à lutter contre l'impunité des auteurs du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994.

Sa prise de parole devant la cour d'assises a toujours été empreinte de dignité, faisant d'elle un visage respecté du devoir de mémoire. Se faisant la voix des victimes et des rescapés qu'elle représentait au sein du CPR, elle a contribué à éclairer la justice française en apportant un témoignage essentiel et un regard très percutant sur le système génocidaire dans son ensemble. Elle y mêlait son témoignage personnel sur le déracinement et le génocide vécu depuis l'Europe, sur la disparition d'une grande partie des siens, sur les conséquences pour ceux qui restent et sur la reconstruction psychique des rescapés.

Elle a ensuite, sans relâche, parcouru les collines rwandaises pour recueillir la parole des victimes et des témoins, afin de contribuer à la manifestation de la vérité dans les procédures visant des personnes réfugiées en France et susceptibles d'être impliquées dans le génocide. Elle fait ainsi figure de précurseur dans la lutte contre l'impunité des responsables du génocide des Tutsi, dévouant sa vie à une lutte contre le temps qui passe dans le recueil d'éléments probatoires.

Compétent en matière de crimes contre l'humanité, le PNAT rend hommage à son courage, sa détermination et à son exigence de justice.